

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Comité Syndical**  
**Séance du 09 décembre 2019**

**Date de convocation**  
**02/12/2019**

L'an DEUX-MILLE-DIX-NEUF, le NEUF du mois de DÉCEMBRE, à 17h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

**Membres présents** : Mme LAPOIRIE, MM. FOURNIER, ABATE, BOLTZ, CORRADI, DROUIN, FREYBURGER, GIRARD, HENRY, MATELIC, MULLER, NOBILE, SADOCCO, TURCK et WAGNER.

**Membres absents ayant donné procuration** : M. TUSCH à M. WAGNER.

**Absents excusés** : MM. MAHLER et MUNIER.

**Absents non excusés** : Mme LOMBARDI et M. OCTAVE.

---

Le 09 décembre 2019, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne s'est réuni à Rombas, au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne.

**Le Président** ouvre la séance et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019**

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 30 septembre 2019.

**POINT N° 1 –**

**Présentation de la stratégie d'aménagement des Portes de l'Orne Amont avant finalisation**

Présentation croisée par l'équipe de management de projet (ARTELIA / SYNOPTER / ATELIER BLEU / KAPAA / URBAGRI) des conclusions de l'ensemble des études réalisées et de la stratégie d'aménagement préconisée.

**POINT N° 2 –**

**Délibération n° 2019-35 - MISE EN OEUVRE DES « OUTILS » D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME INTRODUITS PAR LA LOI « ELAN » DU 23 NOVEMBRE 2018 (« PROGRAMME PARTENARIAL D'AMENAGEMENT » ET « GRANDE OPERATION D'URBANISME ») – DECISION DE PRINCIPE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à entreprendre les démarches et les études qui permettront à l'assemblée issue des prochaines élections de se prononcer définitivement sur la mise en place des « outils » d'aménagement et d'urbanisme introduits par la loi « ELAN » du 23 novembre 2018 (« Programme Partenarial d'Aménagement » et « Grande Opération d'Urbanisme »).

**POINT N° 3 –**

**Délibération n° 2019-36 – DÉMARCHE ÉCOCITÉ – DÉCISION DE PRINCIPE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à entreprendre les démarches et les études qui permettront à l'assemblée issue des prochaines élections de se prononcer définitivement sur la démarche « Ecocité ».

**POINT N° 4 –**

**Délibération n° 2019-37 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE MAISON DES SYNDICATS  
EN FUTURE MAISON DU PROJET – VALIDATION D'UNE OPTION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'option proposée pour la réalisation d'un parvis sur la façade sud de la Maison du Projet, pour un montant estimé à 52 122,00 € H.T. ;
- Et AUTORISE le Président à signer les avenants pour les lots Gros-œuvre (+41 600,00 € HT) et Serrurerie (+10 552,00 € HT) nécessaires à la réalisation de cette option.

**POINT N° 5 –**

**COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Le Comité syndical,

- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 17 février 2016 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h50.

Fait à Rombas, le 24 DEC 2019

Le Président,



Lionel FOURNIER